



CONTRAT  
ET  
MODALITÉS

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET D'ANNULATION

## PRIX & PRESTATIONS FIGURANT SUR LE(S) DEVIS

### Tarifs

Le prix du devis peut évoluer en cas de modification des prestations.

En raison des fortes fluctuations des disponibilités et des tarifs, la tarification de ce devis est soumise aux disponibilités.

Une fois votre acompte réceptionné nous nous réservons un délai de 7 jour ouvré (après réception de l'acompte) pour nous assurer que le prix de votre devis peut être maintenu.

Le nécessaire sera fait afin de maintenir le tarif initial, cependant nous nous réservons le droit de modifier les logements pour des logements similaires en cas de non disponibilité du logement initial ou d'augmentation de nos tarifs négociés.

En cas de refus de la contre-proposition, une alternative vous sera proposée avec le supplément tarifaire que cela implique, le cas échéant.

### Les vols internationaux

Les vols internationaux ne sont pas compris dans le prix. Vous pouvez nous demander conseil sur les compagnies aériennes qui desservent la Norvège depuis votre lieu de départ.

## MODALITES DE PAIEMENT ET DE RESERVATION

### Réservation

- ☞ Si la proposition de séjour vous intéresse et que vous souhaitez la confirmer, merci de confirmer votre accord directement via la plateforme DECATHLON TRAVEL.
- ☞ Ce contrat vous sera alors envoyé et il devra nous être retourné dûment rempli et signé par email (scanner), confirmant ainsi votre volonté de réserver ce voyage.
- ☞ Une fois la réservation confirmée, un acompte équivalent à 30% du montant estimé de la facture finale lors de la réservation devra être versé directement à DECATHLON TRAVEL.
- ☞ Une fois le paiement effectué, vous recevrez immédiatement un mail de confirmation du paiement.
- ☞ Le règlement du solde doit être effectué au moins 30 jours avant l'arrivée du / des passager(s).
- ☞ Pour les réservations de dernière minute (moins d'un mois avant le départ), le paiement total est dû à la réservation.

L'agence décline toute responsabilité quant au déroulement des prestations confirmées en cas de non-respect des modalités de paiement ci-dessus.

### Conditions d'annulation

Toute annulation doit faire l'objet d'un message adressé à votre agent local. Des frais d'annulation sont à la charge du client et leur montant varie en fonction du délai où intervient cette annulation. Si le Client est titulaire d'une assurance-annulation, il devra néanmoins s'acquitter de ces frais et faire le nécessaire pour déclarer son annulation selon les termes du contrat à l'assureur, qui prendra en charge le remboursement éventuel.

Les conditions et frais d'annulation applicables par défaut sont les suivants:

- ❖ Annulation au-delà de 30 jours avant le départ : annulation gratuite

- ❖ Annulation entre 30 et 15 jours du départ : frais s'élevant à 50 % du prix total du voyage.
- ❖ Annulation à moins de 15 jours du départ ou en cas de non présentation: frais s'élevant à 100% du prix total du voyage.

### **Assurances**

WonderNorway vous recommande de souscrire une assurance annulation et assistance. Vous pouvez contacter votre assureur pour qu'il vous conseille à ce sujet.

### **MENTIONS LÉGALES**

#### **Modalités de réclamation**

En cas de réclamation, nous vous invitons à vous signaler par écrit auprès de WonderNorway AS dans les 30 jours du retour avec pièces justificatives, pour un traitement rapide.

#### **Modifications avant départ**

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

#### **Modifications sur place**

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

J'ai lu et compris les conditions et modalités mentionnées ci-dessus et je m'engage à les respecter.

**Signature de l'agent**

*Pascale Acambon*

Wonder Norway AS

**Signature de l'acheteur**

Nom : \_\_\_\_\_